



CANADA

Débats du Sénat

3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 62

LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME

Projet de loi modificatif—
Deuxième lecture—Suite du débat

Déclarations de

l'honorable Michael A. Meighen
l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 2 novembre 2010

LE SÉNAT

Le mardi 2 novembre 2010

LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME

PROJET DE LOI MODIFICATIF—
DEUXIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Tardif, appuyée par l'honorable sénateur Rivest, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-232, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême (compréhension des langues officielles).

L'honorable Michael A. Meighen : Honorables sénateurs, ce projet de loi à la fois très litigieux, très intéressant et très important continue d'aller de l'avant. Je me souviens, par exemple, du compromis adopté au cours de l'été par l'Association du Barreau canadien qui pourrait faire avancer les choses.

J'ai préparé des notes sur cette question, mais elles ne sont pas exhaustives. Je crois comprendre que les sénateurs MacDonald et Comeau veulent aussi participer au débat. Compte tenu du fait que ce projet de loi en est au 14^e jour, je demande l'indulgence des sénateurs afin qu'ils me permettent d'ajourner le débat à mon nom pour le temps de parole qu'il me reste.

[Français]

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, j'aimerais poser une question aux honorables sénateurs Meighen et Comeau.

Je ne suis pas portée à accepter cet ajournement du débat puisque le Sénat est saisi de ce projet de loi C-232 depuis le 13 avril 2010, soit

203 jours. Le dernier sénateur conservateur à prendre la parole au sujet de ce projet de loi était le 22 juin 2010, il y a déjà quatre mois.

J'ose croire que, pendant ces quatre mois, les sénateurs ont eu le temps de préparer leurs notes et de faire une étude minutieuse du projet de loi. Je crois qu'il est grand temps de faire avancer les choses et de mettre fin à ces tactiques dilatoires.

Rappelons-nous que ce projet de loi a été adopté par la majorité des élus à l'autre endroit.

[Traduction]

Nos sénateurs conservateurs font-ils maintenant obstacle à la volonté de la majorité élue?

[Français]

Le sénateur Comeau pourrait-il nous garantir que les sénateurs conservateurs vont réellement prendre la parole lors de notre retour la semaine du 15 novembre?

Le sénateur Meighen : Honorables sénateurs, c'est la première fois que je demande un délai. Je ne crois pas qu'il s'agisse ici d'un procédé ou d'une procédure dilatoire. Il s'agit plutôt d'essayer de trouver la meilleure solution à un problème épineux. Je peux vous garantir, honorables sénateurs, que je participerai au débat d'ici quelques semaines.

(Sur la motion du sénateur Meighen, le débat est ajourné, avec dissidence.)
